

Demande de renseignements no1 du GRAME à Gazifère

TEQ - Demande relative au Plan directeur en transition, innovation et efficacité
 énergétiques du Québec 2018-2023

(R-4043-2018, Aspect 2)

PGEÉ Gazifère

Références

i. R-4043-2018, [C-GI-006](#), Offre de programmes d'efficacité énergétique 2019-2020 de gazifère, p. 15

L'atteinte de ces objectifs nécessitera un budget total de 561 717 \$ en 2019 et 603 264 \$ en 2020. Une grande partie de ce montant sera consacrée aux aides financières pour les participants, soit 354 615 \$ en 2019 et 351 358 \$ en 2020. Le Tableau 2 détaille la répartition du budget total entre les aides financières, les autres frais (incitatifs aux installateurs, frais de révision des dossiers), l'évaluation des programmes et le budget de gestion.

Tableau 2 : Coût du PGEÉ 2019-2020

Budget	PGEÉ 2019	PGEÉ 2020
Aides financières	354 615 \$	351 358 \$
Autres frais	18 263 \$	16 334 \$
Évaluation des programmes	35 640 \$	32 500 \$
Budget de gestion (tronc commun)	153 198 \$	203 072 \$
Total	561 717 \$	603 264 \$

ii. R-4032-2018, [B-0075](#), Résultats des programmes du PGEÉ 2017 - Résultats nets, p. 2

Total progr.	225,112	167,999	88,205	66,981	39%	40%	124,718	39,550	32%
Tronc commun							170,000	117,706	69%
Évaluation							40,000	13,160	33%
Grand total							334,718	170,416	51%

**iii. Identification de ratios aides financières vis-à-vis budget PGEÉ de Gazifère :
 Compilation des données par le GRAME :**

Ratio	Aides	Total	Ratio aides financières
PGEE prévision 2017	124 718 \$	334 718 \$	37 %
PGEE réel 2017	39 550 \$	170416 \$	23 %
PGEE prévision 2019	354 615 \$	561 717 \$	63 %
PGEE prévision 2020	351 358 \$	603 264 \$	58 %

iv. R-4043-2018, [B-0067](#), Complément de preuve de gazifère, p. 12

Chaudière à condensation (67.6)							
	2015-2017 ¹	2017-2019 R	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Bénéfices énergétiques et réduction des GES							
Nombre de participants bruts	18	8	21	21	21	21	21
Économies d'énergie brutes annuelles (m ³ ajouté)		66 382	87 561	87 561	87 561	87 561	87 561
Économies d'énergie nettes annuelles (m ³ ajouté)	41008	46 468	61 293	61 293	61 293	61 293	61 293
Économies d'énergie nettes annuelles (GJ ajoutés)	1 554	1 761	2 322	2 322	2 322	2 322	2 322
Réduction brute des émissions de GES (Mt. CO ₂ éq.) ¹	0,000078	0,000088	0,000116	0,000116	0,000116	0,000116	0,000116
Coût unitaire (\$/GJ) ²	2,577	1,707	2,3	2,3	2,6	2,6	2,7
Coût par tonne de GES évitée (\$/t. CO ₂ éq.) ³		34,1	46,3	46,8	50,9	51,9	53,0
Prévisions budgétaires							
Aides financières versées sur les projets implantés	63 150	39 550	81 900	83 538	85 209	86 913	88 651
Frais d'exploitation*	8 913	14 541	15 100	14 439	21 423	21 851	22 288
Total	72 063	54 091	97 000	97 977	106 632	108 764	110 940

v. R-4043-2018, [B-0067](#), Complément de preuve de gazifère, p. 10, 11, 13, 14 et 15

Programmes *Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments* (mesure 67.12 du Plan directeur)¹ et *Appui aux initiatives -Aide à l'implantation* (mesure 67.11 du Plan directeur)² et *Étude de faisabilité* (mesure 67.10 du Plan), Unité de chauffage infrarouge (mesure 67.7 du Plan) et Aérotherme à condensation (Mesure 67.5)

vi. R-4043-2018, [C-GI-006](#), Offre de programmes d'efficacité énergétique 2019-2020 de gazifère, p. 15

MODIFIÉ : 1 – APPUI AUX INITIATIVES – OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE

Selon les informations reçues de Gazifère en date du dépôt du PGEE, il est prévu que TEQ, à travers des programmes multi-source, accroisse ses efforts pour encourager la réalisation de mesures d'enveloppe visant les bâtiments commerciaux. Ainsi, le maintien du programme de Gazifère dans sa forme actuelle n'apparaît pas nécessaire pour toute la période couverte par le PGEE 2019-2020. Par conséquent, le PGEE 2019-2020 prévoit une transformation du programme Appui aux initiatives. À compter du 1^{er} janvier 2020, le programme Appui aux initiatives subventionnera uniquement la réalisation de mesures liées à l'utilisation du gaz naturel dans les procédés de production et les équipements

¹ R-4043-2018, [B-0067](#) Complément de preuve Gazifère, page 10

² R-4043-2018, [B-0067](#) Complément de preuve Gazifère, page 11

efficaces qui ne sont pas visés par les programmes existants (ex. : fours et sècheuses à gaz) de même que les mesures liées à la mécanique du bâtiment, alimentés à gaz naturel. D'ici au 1^{er} janvier 2020, soit pour l'année 2019, Gazifère souhaite maintenir le programme en attendant que l'offre de TEQ prenne la relève. (Notre souligné)

vii. R-4032-2018, Phase 2, [B-0073](#), budgets tronc commun & évaluation, page 8

Dans la décision D-2017-028, la Régie accordait un budget de 334 718 \$ pour le PGEÉ 2017, composé de 124 718 \$ en aide financière, 170 000 \$ en tronc commun et 40 000 \$ en évaluation.

Dans son ensemble, l'enveloppe budgétaire accordée à Gazifère pour le PGEÉ 2017 a été utilisée à 51 %. Le montant de 170 416 \$ utilisé par Gazifère est composé d'un montant de 39 550 \$ (23 %) en aide financière, de 13 160 \$ (8 %) en frais d'évaluation, et de 117 706 \$ (69 %) en frais de gestion. Le tableau suivant démontre l'évolution du coût par mètre cube économisé.

Ratio \$/m ³ prévu	Ratio \$/m ³ réel	Ratio \$/m ³ calculés par Dunsky
1,99 \$/m ³	3,12 \$/m ³	2,54 \$/m ³

viii. i. R-4043-2018, [C-GI-006](#), Offre de programmes d'efficacité énergétique 2019-2020 de gazifère, p. 61

L'ensemble des activités du PGEÉ 2019-2020 démontre un bon niveau de rentabilité, avec un ratio bénéfices/coûts de 2,20 en 2019 (2,34 en 2020). Lorsqu'on y ajoute le budget pour les activités d'évaluation et le budget de gestion des programmes (tronc commun), le PGEÉ demeure rentable avec un ratio bénéfices/coûts de 1,81 en 2019 (1,75 en 2020).

Demandes

1. (Réf. i. et ii.) Selon les prévisions de Gazifère, les ratios prévisionnels pour les années projetée 2019 et 2020, compilés par le GRAME (Réf. iii.), démontrent une amélioration par rapport à l'année 2017.

1.1. Puisque l'année 2018 sera considérée pour l'atteinte de la cible en EÉ du Plan directeur, veuillez fournir un état d'avancement prévisionnel de 2018 sous la forme de tableaux en prenant pour exemples ceux fournis aux pièces R-4032-2018, [B-0075](#) et [B-0076](#) ?

2. (Réf. iv.) Les données prévisionnelles de 2017 pour le programme Chaudière à condensation (Mesure 67.6 du Plan) indique 13 participants (R-4032-2018, B-0075, page 1), pour des résultats réels de 8 participants. Quels sont les démarches additionnelles spécifiques à ce programme que compte mettre en place Gazifère pour atteindre un nombre de 21 participants entre 2018-2019 et 2022-2023, soit plus du double du nombre de participants de 2017-2018 ?

3. (Réf. v.) Pour les programmes existants, on remarque que globalement Gazifère prévoit une participation accrue pour les programmes *Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments* (mesure 67.12 du Plan directeur)³ et *Appui aux initiatives -Aide à l'implantation* (mesure 67.11 du Plan directeur)⁴, alors que les résultats réels de 2016-2017 et 2017-2018 n'identifient aucun participant. Veuillez identifier les démarches additionnelles spécifiques à ces programmes que compte mettre en place Gazifère pour atteindre ses prévisions de participation.

4. (Réf. v.) On remarque que Gazifère prévoit une participation accrue pour les programmes Unité de chauffage infrarouge (mesure 67.7 du Plan) et Aérotherme à condensation (Mesure 67.5), alors que les résultats réels de 2016-2017 et 2017-2018 n'identifient aucun participant. Veuillez identifier les démarches additionnelles spécifiques à ces programmes que compte mettre en place Gazifère pour atteindre ses prévisions de participation.

5. (Réf. v. et vi.) Gazifère indique que TEQ prévoit des programmes multi-sources afin d'encourager la réalisation de mesures d'enveloppe visant les bâtiments commerciaux. La décision de Gazifère de suspendre à partir de 2020-2021 les programmes *Optimisation énergétique des bâtiments* (mesure 67.12 du Plan), *Aide à l'implantation* (mesure 67.11 du Plan) et *Étude de faisabilité* (mesure 67.10 du Plan) et de les modifier pour les années 2018-2019 et 2019-2020 découle de ces informations. Veuillez confirmer que TEQ s'est engagée à mettre en place un programme multi-sources visant les bâtiments commerciaux et que ce programme permettra de rejoindre adéquatement la clientèle desservie par Gazifère.

5.1. Prévoyez-vous collaborer avec TEQ pour être en mesure de rejoindre votre clientèle commerciale ? Veuillez détailler.

³ R-4043-2018, [B-0067](#) Complément de preuve Gazifère, page 10

⁴ R-4043-2018, [B-0067](#) Complément de preuve Gazifère, page 11

- 5.2.** Dans quelle mesure Gazifère est-elle confiante que sa clientèle sera rejointe par le programme multi-sources de TEQ ?
- 5.3.** N'est-il pas trop tôt pour modifier les mesures admissibles aux trois programmes, pour les années 2018-2019 et 2019-2020 dans la mesure où TEQ n'a pas encore mis en place son programme multi-source?
- 5.4.** N'est-il pas trop tôt pour considérer l'arrêt de ces trois programmes dès 2020-2021, dans la mesure où TEQ n'a pas encore mis en place son programme multi-source?
- 6.** (Réf. vi) Pour le programme *Appui aux initiatives – optimisation énergétique*, veuillez préciser si Gazifère entend conserver ce programme au-delà de 2020, avec les modifications proposées.
- 6.1.** Si oui, veuillez indiquer pourquoi Gazifère ne prévoit aucun participant entre 2020-2021 et 2022-2023.
- 7.** (Réf. vi) Le GRAME note que la preuve complémentaire ne prévoit aucun participant aux programmes *Optimisation énergétique des bâtiments* (mesure 67.12 du Plan), *Aide à l'implantation* (mesure 67.11 du Plan) et *Étude de faisabilité* (mesure 67.10 du Plan) au-delà de 2020. Veuillez préciser si Gazifère compte conserver ces programmes au-delà de 2020.
- 7.1.** Si oui, veuillez indiquer pourquoi Gazifère ne prévoit aucun participant entre 2020-2021 et 2022-2023.
- 8.** (Réf. vii. et viii.) Veuillez identifier les ratios prévisionnels sous la forme de coûts par m³ économisé (\$/m³) pour les années 2018, 2019 et 2020.
- 9.** Gazifère serait-elle intéressée de modifier la méthode comptable des aides financières, soit d'envisager leur capitalisation et amortissement, au lieu de les considérer à titre de charges annuellement, cette manière de procéder permettant à Gazifère d'être rémunérée pour ses efforts en efficacité énergétique, au même titre que Hydro-Québec Distribution et Énergie ?